

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 27 (1939)

Heft: 541

Artikel: La XIIe Journée des femmes vaudoises

Autor: S.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

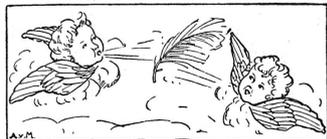
EN FRANCE

Où l'on parle de nouveau du vote des femmes

...En effet, dans les intervalles des préoccupations causées par la politique extérieure, l'on parle à nouveau à la Chambre française de réforme électorale, de l'introduction de la représentation proportionnelle dans les élections, etc. Et qui dit réforme électorale, dans un des rares pays où les femmes sont encore traitées comme des mineures, dit forcément porte entr'ouverte au suffrage féminin.

Il va de soi que les suffragistes ont immédiatement profité de cette occasion pour rappeler aux parlementaires que les Françaises attendent — depuis combien de temps ? vingt ans tout à l'heure — la reconnaissance de leurs droits politiques. A cet effet, une délégation du Conseil National des Femmes (M^{me} Pichon-Landry) de l'Union française pour le Suffrage (M^{me} Brunschvicg) et de l'Union nationale pour le Vote des Femmes (duchesse de la Rochefoucauld) s'est rendue auprès du Président de la Commission du Suffrage de la Chambre. Celui-ci n'a pas caché à la délégation que tous les amendements sous lesquels on cherche à étouffer cette réforme sous prétexte de l'améliorer ne manqueraient pas d'être de nouveau mis en avant : suffrage familial, droits de vote des inscrits maritimes, etc. Mais une femme avertie en vaut deux, et nos amies françaises commencent une énergique action dans les départements, afin de prévenir ces manœuvres auprès des députés.

De son côté, la Ligue pour le Droit des Femmes, par l'intermédiaire de M. Lhermitte, qui a succédé à la présidence de cette Ligue à sa femme, le regrettable Maria Verone, a nani d'une lettre le président et les membres de la Commission du Suffrage universel. Enfin, nous apprenons encore que la Fédération nationale des Femmes radicales a voté une résolution « demandant avec énergie et fermeté l'octroi aux femmes françaises du droit de suffrage ». Tout ceci d'autant plus, comme on le relève partout, que la récente loi sur l'organisation et la réquisition des femmes pour la défense nationale prive nos adversaires d'un de leurs arguments préférés.



DE-CI, DE-LÀ

Nos scientifiques.

M^{lle} Kitty Ponce, chef de travaux à l'Institut de zoologie expérimentale de Genève, a fait à Lausanne, le 1^{er} février, sous les auspices de la Société vaudoise des Sciences naturelles, une intéressante conférence sur l'inversion expérimentale du sexe chez les vertébrés.

Les femmes à la "L. A."

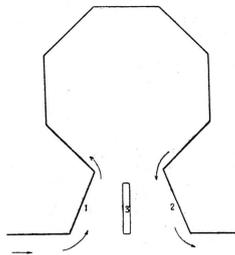
Toutes nos lectrices savent maintenant que les organisations féminines de notre pays participent à l'Exposition nationale à Zurich par une exposition collective dans le « Pavillon de la Femme », Pavillon au sujet duquel nous avons déjà publié à plusieurs reprises des renseignements. De plus, et c'est sur cet aspect de cette exposition féminine que l'on nous prie d'attirer spécialement aujourd'hui l'attention de nos lectrices, une brochure rédigée dans les quatre langues nationales sera publiée à cette occasion, dont la rédaction a été confiée à notre confrère, M^{me} Elisabeth Thommen (Zurich).

Cette brochure, nous écrit-on, tentera d'abord de compléter l'exposition du Pavillon, en fournissant des indications impossibles à faire figurer dans une exposition forcément uniquement visuelle; elle constituera aussi un témoignage durable de l'activité si variée et multiple des organisations féminines suisses; et enfin, elle permettra de mieux comprendre et apprécier les efforts accomplis par ces dernières dans l'intérêt de toutes les femmes. Voici d'ailleurs quel sera approximativement son contenu:

Après une courte préface qui indiquera la place tenue par la femme dans la vie de notre pays, viendra une description du Pavillon accompagnée si possible d'un plan. Puis, le texte suivra les grandes divisions du Pavillon (*La femme suisse dans l'histoire, dans la famille, son activité dans le travail social et les soins aux malades, son rôle économique, les sciences et les arts, sa place dans l'Etat, les vœux et les revendications des femmes*) les retraçant de façon concise et frap-

pante, et ne citant des chiffres que pour autant qu'il sera nécessaire pour rendre clair au lecteur la situation de la femme en Suisse. Enfin, si l'espace disponible le permet, un court aperçu figurera encore dans cette brochure sur le mouvement féministe dans notre pays.

Toutes les Associations, qui par leurs contributions financières ont rendu possible l'érection du « Pavillon de la Femme » seront naturellement citées, et l'on prévoit de courts exposés illustrés de photographies ou de compositions en couleur, exposés et illustrations étant également destinés à mieux faire comprendre l'activité des femmes suisses. Ajoutons que cette brochure sera tirée à 20 ou 30 mille exemplaires et que son prix de vente a été fixé à 1 fr.



Plan du Pavillon de la Femme à l'Exposition de Zurich. (La paroi No 1 sera consacrée à l'histoire, la paroi No 2 à l'exposé de nos revendications).

...l'Etat est un ménage de garçons; ne nous étonnons donc pas qu'il s'ait un peu empoissieré et sente parfois le renfermé.

Et cependant l'Annuaire nous apprend que l'on commence très prudemment à faire appel à la collaboration féminine. Voyons un peu comment la privation des droits civiques actifs nous empêche d'être nommées dans la magistrature aux fonctions de quelque importance: pas de femme chef de service pas de femme secrétaire, mais quelques dactylographes, dont on s'efforce d'ailleurs de diminuer le nombre, en partant de cette idée que la femme n'a pas besoin de gagner sa vie, et que tout ce dont elle a besoin lui vient du ciel, par miracle. Or, donc au Département de Justice et police nous ne trouvons que deux femmes, la sœur directrice de la colonie de femmes à Rolle, et un membre féminin sur sept de la Commission de contrôle des films (qui est M^{lle} Bonard elle-même: *Réd.*).

Le Département de l'Instruction publique et des cultes est moins misogynne; bien qu'il ne se soit pas encore décidé à nommer des inspectrices scolaires, ce qui serait d'une évidente logique, il possède cependant une inspectrice de l'enseignement ménager et des travaux à l'aiguille. L'Université possède deux secrétaires femmes et un privat-docent de littérature allemande, et l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué deux professeurs féminins. Au chapitre « personnel de l'Université », nous trouvons 2 secrétaires-bibliothécaires, une sage-femme (policlinique de la Maternité) une surveillante de musée, une secrétaire au Collège classique cantonal, quatre professeurs féminins à l'Ecole de Commerce. A l'Ecole normale, 7 femmes; aux collèges communaux, quel-

ques maîtresses, mais aucune directrice. Personne ne songe à nommer une directrice d'écoles mixtes, alors qu'on trouve tout naturel qu'un directeur dirige une école de jeunes filles. Il y a encore toutes les institutrices mariées ou non, les maîtresses d'écoles enfantines, dont le nombre tend à s'élever à cause des mauvaises finances communales: l'Etat payant moins bien les institutrices que les institutrices, les communes obérées engagent plus volontiers des femmes. Dans l'Eglise nationale, pas de femmes, nous le savons.

Le Département de l'Intérieur n'est pas féministe: point de femme au service des secours publics, ni au service de l'Enfance, ni au service sanitaire ni au service de santé. Dommage. Relevons avec d'autant plus de plaisir un nom féminin dans la Commission consultative contre la tuberculose, celui d'une aide de laboratoire, de deux secrétaires, et d'une commise.

Les activités du Département de l'Agriculture de l'Industrie et du Commerce sont multiples, de sorte que l'on y trouve une plus forte participation féminine: deux sténodactylos, dix membres féminins dans la Commission d'apprentissage pour le service de maison. Relevons fièrement ce progrès, car il y a trente ans, le Conseil d'Etat, n'aurait pas hésité à composer cette Commission de citoyens conscients et incompétents. Trois femmes encore font partie de la Commission de surveillance de l'Ecole d'Agriculture de Marcellin, qui possède une économiste, deux maîtresses, et la directrice de l'Ecole ménagère rurale.

Le Département militaire et des assurances est vite parcouru: il est résolument fermé aux femmes. Celui des travaux publics également, où l'on n'admet qu'une dactylo et 4 ou 5 concierges.

Le rallye féminin Paris-St-Raphael.

Cette année, le rallye féminin automobile Paris-St-Raphael empruntera pour un bien plus long parcours que les années précédentes le territoire suisse. C'est à Bâle en effet que les concurrentes franchiront notre frontière, et par Berne et Lausanne qu'elles s'achèveront sur Genève, où la visite du Salon de l'auto est toujours de rigueur pour elles.

Grâce aux efforts de la *Revue automobile suisse* et de ses dirigeants, une halte d'une demi-heure est prévue à Berne, jeudi 9 mars vers la fin de l'après-midi, où une réception sera offerte par l'Automobile-Club féminin de la ville fédérale à l'Hôtel Buberberg, propriété d'un membre du Club, ancienne concurrente elle-même de ce rallye. De là les automobilistes se dirigeront sur Lausanne où elles arriveront par la Sallez et la, place de l'Ours, et où elles seront également reçues et fêtées. Le départ pour Genève aura lieu le 10 mars au matin.

A toutes celles qui par leur énergie, leur endurance et leur savoir-faire mettent ainsi en lumière les possibilités des capacités féminine, nos souhaits de bienvenue sur le sol de notre pays.

Du nouveau sous le soleil

Le "LABEL"

(suite de la 1^{re} page)

A côté de ces fabriques (tissus, cravates, lingerie, broderie, vêtements) quelques entreprises d'un genre tout à fait différent ont déjà demandé et obtenu le *Label*: 2 pour leurs cigares; 1 pour ses boissons sans alcool (Eglisana, Orangina, etc.), 1 pour ses calendriers; et même une de nos plus grandes fabriques de machines (Bühler à Uzwil) l'a sollicité pour son aspirateur perfectionné. L'adhésion de cette dernière maison, pour laquelle la concurrence est moins pénible que pour les fabricants du textile, est particulièrement encourageante pour les promoteurs du *Label*, car elle est significative de l'importance reconnue à la consommation, non seulement comme facteur d'ordre économique — ce qui va de soi — mais aussi sur sa portée sociale.

En effet du consommateur rayonnent, corollaires de chacun de ses gestes d'achat, des actions bonnes ou mauvaises, dont les répercussions en bien ou en mal influent sur la vie de tous les autres membres du corps social. C'est ce que les Ligues sociales d'acheteurs proclament depuis longtemps, en s'efforçant d'arracher le consommateur à sa somnolence, à son indifférence, à son égoïsme, à sa neutralité, pour en faire un élément actif d'amélioration des conditions de travail. Avec quel succès? Il faut bien avouer que celui-ci ne saute pas aux yeux! et que si quelques fabricants ont reconnu d'emblée l'efficacité du concours que leur apporterait dans leur lutte contre une concurrence sans scrupules une clientèle à la conscience sociale éveillée, bien plus nombreux étaient — et sont encore hélas! — ceux qui ne croient guère à cette « conscience sociale ».

Cependant, grâce aux efforts inlassables de la Ligue Sociale d'Acheteurs et à l'optimisme courageux des premiers fabricants, qui, au nombre de 11, lancèrent en juillet 1938 leurs premiers « articles *Label* » sur le marché, une brèche est faite dans cette incrédule paresseuse. Le nombre des adhérents a doublé; un bon nombre reconnaissent franchement que le *Label* a beaucoup facilité l'écoulement de leurs produits; certains fabricants chez lesquels les conditions furent jugées insuffisantes, demandent maintenant quelle hausse des salaires ils devraient introduire pour être autorisés à utiliser cette marque; une grande entreprise commerciale recommande à ses fournisseurs de bien vouloir en munir tous les objets qu'ils lui livrent, etc., etc.

Au Tribunal cantonal, point de femmes. Vous pouvez bien être la juriste la plus compétente, vous n'êtes pas citoyenne active, vous ne pouvez pas fonctionner comme gratte-papier au Palais de Montbenon, mais tout au plus siéger dans les tribunaux de prud'hommes, où nous avons 13 juges, lesquelles dit-on ne sont presque jamais convoquées, bien que les litiges amènent souvent des femmes à la barre.

Enfin, la liste des avocats pratiquant habituellement devant les tribunaux contient 3 noms de femmes qui nous intéressent, 34 femmes médecins, 6 femmes dentistes peuvent pratiquer dans le canton, ainsi que 31 pharmaciennes.

Pour être complète, il faudrait ajouter les femmes membres de Commissions scolaires, qui sont une, deux ou trois dans quelques communes: on en a vu qui présidaient la Commission scolaire (Begnins, Bière). On pourrait ajouter à cette liste les deux Vaudoises siégeant, l'une dans la Commission pour la Chambre suisse du cinéma, l'autre dans celle de la protection de la cordonnnerie; puis 4 femmes qui siègent dans la Commission cantonale vaudoise pour l'Exposition nationale de 1939.

Jusqu'à ce jour, l'effort a porté presque exclusivement sur la Suisse alémanique dont l'industrie est particulièrement développée. Mais nous ne doutons pas qu'en Suisse romande nombreuses soient les acheteuses qui seront heureuses de découvrir dans le *Label* un instrument important d'action sociale. Nous en appelons à elles pour qu'elles réclament dès maintenant les articles *Label* qui se vendent déjà aujourd'hui; s'ils ne sont pas « romands », ils sont bien de « chez nous », et bel et bien « suisses », la marque n'étant concédée qu'à cette condition. Et nous espérons bien vivement que la liste des « fabricants à *Label* » deviendra le plus tôt possible vraiment suisse, elle aussi, en portant sans trop tarder le nom de nombreux chefs d'industrie de Suisse romande.

P. de GREYERZ.

Les actes de naissance des enfants illégitimes

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses nous communique le texte suivant de la lettre qui a été adressée le 18 janvier dernier au Département de Justice et Police, et que nous reproduisons bien volontiers.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous, comme Autorité de surveillance sur le service de l'état-civil, au sujet des faits suivants: L'ordonnance du 18 mai 1928 sur le service de l'état-civil prévoit à son art. 136 al. 2 que la désignation d'enfant légitime ou naturel ne doit pas être reproduite dans les actes de naissance, de décès ou de mariage.

Or on nous signale que certains officiers d'état-civil continuent à délivrer des actes de naissance avec la mention d'enfant naturel. Nous possédons en particulier deux actes de naissance, délivrés en avril 1938 et août 1938, dans les cantons de Zurich et d'Argovie, sur lesquels se trouve écrite à la machine par l'officier d'état-civil la désignation d'enfant naturel.

Nous vous serions obligées de vouloir — par circulaire ou de toute autre manière — rendre les officiers d'état-civil attentifs à la disposition contenue à l'art. 136 al. 2 de l'ordonnance, et les inviter à s'y conformer. Nous pensons que c'est auprès d'eux qu'une démarche devrait être faite; car les intéressés eux-mêmes, généralement de condition modeste, ignorent cette disposition, et même s'ils la connaissaient, n'oseraient peut-être pas protester et réclamer un nouvel acte.

Nous espérons que vous voudrez bien faire droit à notre requête afin que le but charitable prévu par le législateur à cet article 136 de l'ordonnance de 1928, soit atteint, nous vous prions, etc., etc.

La Présidente de l'Alliance des sociétés féminines suisses: Clara NEF.

La Présidente de la Commission d'études législatives: Antoinette QUINCHE, av.

Il y a lieu de rappeler ici que le Comité de Protection de l'Enfance de la S. d. N. s'est à maintes reprises occupé de cette question, et qu'à sa demande la S. d. N. s'était adressée à tous les gouvernements pour savoir quelle était leur pratique en ce domaine et les prier de supprimer en tout cas la mention de « père inconnu » ou « d'enfant naturel » sur certaines pièces d'état-civil où elle n'était nullement nécessaire. Le gouvernement fédéral avait répondu de façon tout à fait satisfaisante, allant même plus loin dans son ordonnance que n'avait osé le demander le Comité de la S. d. N.; mais comme toujours, il y a souvent loin du texte écrit à son application pratique! et nous ne pouvons qu'applaudir à la démarche de l'Alliance de Sociétés féminines.

La XII^e Journée des Femmes vaudoises

Près de 400 femmes, dont une délégation de douze Genevoises, ont assisté à cette Journée, dans la salle des XXII Cantons, à Lausanne, le 16 février. La bienvenue leur a été souhaitée par M^{lle} Fr. Fonjallaz, présidente de la Fédération des Unions de Femmes du canton. L'allocation d'ouverture a été prononcée par M. F. Porchet, chef du gouvernement vaudois, qui a présenté quatre aspects du rôle de la femme dans la défense du pays.

Le premier devoir est la création de la famille; le nombre des Vaudois, par rapport à la population du canton, fléchit régulièrement; il est tombé du 83 % en 1860 au 59,8 % en 1930; bientôt les Vaudois seront en minorité sur leur propre sol. Cet affaiblissement est dû à la chute de la natalité qui se manifeste dans les cantons romands protestants; inutile de reprocher aux autres d'être forts: il faut nous accuser d'être faibles et corri-

LA GENEVOISE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
Fondée à Genève en 1872

DIRECTION GÉNÉRALE : 2, Place de Hollande

Agents Généraux pour Genève :

MM. MÉGEVAND & CHUIT

59, Rue du Stand, Tél. 4 70 09.

INSPECTRICE : M^{me} J. VUILLIEN-ERNST

2, Rue des Vollandes, Tél. 5 00 48.

Petit Courrier de nos Lectrices

Coopératrice fervente à Sylvie (No 539). — Madame ou Mademoiselle, vous avez eu une phrase parfaitement juste sur ceux des grands magasins qui se contentent de gagner de l'argent, mais je m'attendais à ce que vous mettiez là en évidence la Coopérative, et je suis désappointée de devoir de nouveau faire mention sur cette question, moi que cela gêne tellement d'écrire. Pourquoi donc nous ignorer ainsi délibérément quand vous parlez « d'entreprises commerciales collectives » nous qui fonctionnons justement, comme on le répète dans tous nos journaux coopératifs dans l'intérêt de la collectivité ? Et, puis, si toutes les œuvres sociales que vous mentionnez créées pour les employés des grands magasins parisiens sont très belles, certes, ne pensez-vous pas qu'il est plus beau encore, comme cela est le cas pour nous coopératives, d'être chez nous, dans nos œuvres sociales, au lieu de les devoir à la générosité d'un patron ?

Jacqueline S. à Sylvie (Genève). — Voulez-vous me pardonner ma franchise ? car je me sens un peu l'enfant terrible de ce Petit Courrier ! mais ne croyez-vous pas que cette méfiance instinctive des grands magasins, dont vous n'êtes pas exempte, malgré vos efforts de documentation impartiale, a pour cause un sentiment inconscient d'antisémitisme ? La plupart des grands magasins étant dirigés par des Juifs. Alors... vous voyez ce que peut valoir un sentiment ainsi fondé.

Chercheuse (M.-J.). — Le problème soulevé par une « maîtresse de maison » est intéressant. Des jeunes filles, encore mineures, sont employées dans des ménages et peuvent, par maladresse, négligence, ou par suite de circonstances fortuites, causer des préjudices plus ou moins graves à leur employeur. Cela va de la perte de clés, du bris de vaisselle et d'inconduite (oubli d'appareils électriques sous tension), aux lésions corporelles (enfants qu'on laisse tomber). Un juriste serait

mieux que moi, à même de dire comment nos lois et notre jurisprudence donnent une solution à ces problèmes.

En attendant cet avis autorisé, voici les réflexions qui me sont venues à l'esprit. En engageant une jeune fille mineure, une maîtresse de maison doit accepter de couvrir les risques que l'inexpérience, le manque de maturité peuvent lui faire courir. La maîtresse de maison devra toujours chercher jusqu'à quel point elle pourra confier des responsabilités à son employée.

Dans le cas des clés perdues, la jeune fille mérite une réprimande pour son étourderie, mais sa maîtresse doit surtout chercher à insister sur le côté éducatif de cette expérience et tâcher de faire comprendre une fois pour toute la responsabilité que la jeune fille accepte en prenant des clés. La retenue de la totalité des frais de remplacement des clés sur le gage ne me paraît pas justifiée. Peut-être, une petite contribution graverait mieux la leçon dans l'esprit de la jeune fille, mais il faut tâcher de bien lui faire comprendre la raison de cette retenue, et éviter qu'elle ne soit une occasion de rancœur.

Une deuxième maîtresse de maison à la première (No 540). — La question que vous posez m'intéresse, et comme vous en soulevez parfois d'autres, même ordre ou à peu près : estimez-vous que je dois laisser à ma jeune bonne le montant des timbres-escompte, etc. qui me sont remis par des commerçants pour des emplettes de ménage ? Jusqu'à présent, jeune mariée, j'ai toujours fait mes courses moi-même et apprêté ces timbres-escompte, que j'apporte parfois d'un jour à mon ménage, bien des suppléments fort appréciables, mais maintenant, mes circonstances de vie et de famille ayant changé, j'ai dû engager une employée de maison, et celle-ci me réclame ces timbres escompte comme son dû. Ce n'est pourtant pas elle qui fournit l'argent avec lequel sont payés ces emplettes ! et sa prétention bris de vaisselle et d'inconduite (oubli d'appareils électriques sous tension), aux lésions corporelles (enfants qu'on laisse tomber). Un juriste serait

ger cette faiblesse. Le deuxième devoir de la femme sera la formation du caractère de l'enfant ; aujourd'hui la volonté et l'énergie sont les meilleurs moyens de réussite ; or le vaudois n'est pas assez énergique ; il appartient aux mères de former des individualités fortes, d'élever leurs enfants, non pour elles, mais pour leur propre avenir : cultiver leur esprit d'indépendance, leur personnalité, la ponctualité et la volonté ; envoyez-les en Suisse allemande voir autre chose que le milieu familial. Pour que l'Etat ne se substitue pas à la famille, il convient que la famille fasse son devoir.

Pour les événements futurs, la population civile doit se préparer à une rude besogne. Le troisième devoir de la femme suisse sera de constituer dans chaque foyer des réserves alimentaires, mais non pas d'accaparer. Les provisions du million de ménages que possède la Suisse constitueront en cas de conflit une réserve importante qui permettra de répondre aux premiers besoins. La femme enfin a le devoir de défendre son pays par la préparation du travail civil en cas de mobilisation pour remplacer les hommes sous les armes, tâche qui s'organise partout.

Mlle M. Evard, présidente de la Commission d'éducation de l'Alliance, a évoqué la chaîne des générations qui se sont succédé sur nos rives, et dont les maillons sont soudés d'un métal précieux, qui a nom l'esprit suisse. Les heurts classiques entre les générations, les rivalités, les conflits sont exacerbés aujourd'hui par une jeunesse plus égoïste, plus indépendante. Cependant la continuité existe ; telle mère, tel fils, telle fille ; et à la fin de la dynastie, non pas seulement de mauvais garçons, mais aussi de personnalités éminentes, bienfaitantes, qui se transmettent le flambeau. Chaque maillon de la chaîne porte ses caractéristiques.

Il y a un peu plus d'un siècle que le doyen Bridel, Alexandre Vinet, Juste Olivier ont constaté les lacunes de l'éducation des filles et montré qu'il fallait les mieux préparer à la vie. A la fin du XIX^e siècle, la femme s'est émancipée socialement ; au XX^e siècle vient l'émancipation nationale, qui suivra l'émancipation civique.

Quelle a été l'éducation des cinq dernières générations ? Celle d'avant 1830 n'a connu que l'éducation familiale et celle de l'école primaire, basée sur la Bible ; celle d'avant 1860 a été formée à l'éducation domestique selon la pédagogie de Mme Necker - de Saussure ; celle d'avant 1890 reçut un enseignement plus large, eut des « clartés de tout », l'enseignement de la gymnastique venant compenser cet excès d'intellectualité ; c'est alors que naissent les premières écoles professionnelles, d'école enfantine et les crèches. Dès 1900 c'est l'épanouissement, l'accès au baccalau-

1 Qu'on nous permette de dire ici que nous trouvons cette recommandation très imprudente, malgré la réserve qui l'accompagne. Toutes celles qui ont vécu 1914 n'ont pas oublié en effet les assauts qui se sont produits sur les magasins de provisions, ni les entassements de denrées par celles qui avaient des disponibilités financières, et dont le seul résultat a été de faire monter les prix, avant que n'interviennent des mesures restrictives rendues nécessaires par ces accaparements trop vite déclanchés. Nous estimons pour notre compte que la femme suisse est, dans sa généralité, trop prudente, trop inquiète de l'avenir pour qu'il soit nécessaire de lui prêcher le devoir de l'approvisionnement, et que la tâche des autorités serait bien d'autant de mettre à sa portée les notions d'économie politique qui lui font encore lamentablement défaut. (Réd.)

réat, aux Universités, les mêmes possibilités d'instruction que pour l'homme. Après 1920, enfin, les jeunes filles bénéficient de toutes les écoles possibles, de l'enseignement préscolaire, postcolaire, parascolaire, des groupements de jeunesse, éclairées, etc.

L'enseignement actuel des jeunes filles ne tient cependant pas suffisamment compte ni de l'éducation de la mère ni de celle de la citoyenne. Le service civil des jeunes filles que l'on étudie pourra remédier à ces lacunes. N'oublions pas que la femme doit être préparée à la fois pour le mariage et pour le célibat. Nos filles et nos petites-filles vont continuer à travailler à l'émancipation de la femme, car, Vinet l'a dit : « pour que l'homme vaille son prix, il faut que la femme aussi vaille le sien ».

L'après-midi, sous la présidence de Mme Bar du Bureau d'orientation professionnelle de Berne, sur un service civil pour les jeunes filles a dissipé des malentendus et renseigné celles qui s'imaginent que les associations féminines réclament de l'Etat une dépense de huit millions de francs pour créer à l'intention des jeunes filles un service civil obligatoire que ne possède aucun Etat, pas même les Etats totalitaires ! Non, Mme Neuschwander étudie, à la lumière des temps actuels, ce que pourrait être un service civil volontaire de trois mois, destiné aux jeunes filles de 18 à 20 ans. Elle ne dissimule pas les difficultés de cette tâche dont le Mouvement a déjà longuement parlé, de sorte que nous n'y revenons pas ici.

L'après-midi, sous la présidence de Mme Baraud, présidente de l'Association pour le costume vaudois, M. F. Gilliard, architecte à Lausanne, a lancé un vibrant appel en faveur du retour à la tradition vivante et saine, à l'ordre et à l'harmonie. L'architecture est le miroir fidèle de la civilisation ; si elle nous montre des images qui nous choquent, c'est que notre civilisation présente de la brutalité, du désordre, de déséquilibre. L'architecture rurale est née du bon sens paysan ; elle est diverse, multiple. La route dans ce domaine joue un grand rôle d'uniformisation et de banalisation ; la route, qui apporte beaucoup, a emporté avec elle l'âme du village, et la radio achève la standardisation. M. Gilliard a évoqué les maisons de Lavaux, bâties pour la cave et le pressoir, les solides chalets du Pays d'Enhaut, érigés à la seule gloire de Dieu, les grandes maisons cossues de La Côte, devant un large horizon, qui s'étalent le long de la route, les toits rouges du Gros de Vaud, couvrant le rural et le logement. Tout cela est menacé. Où se trouve le remède ? Dans les lois, les commissions de spécialistes ? La réglementation ne peut pas grand chose. Le désordre est là, qui est en nous tous ; il faut retrouver la tradition en nous-mêmes et dans la vie de famille.

On entendit encore Mme Gillibert-Randin, présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises, qui adressa un appel à la solidarité paysanne. Et l'après-midi se termina par des déclamations très justes de ton de Mlle Lisette Décombaz, portant costume vaudois, des chants exécutés avec goût par « le Cycloclamen », groupe des Vaudoises de Roche, dirigé par M. G. A. Cherix. Un thé animé a terminé cette journée, qui a été fort réussie et dont l'intérêt a été très vif.

S. B.

Les Expositions

Une exposition féminine à Neuchâtel

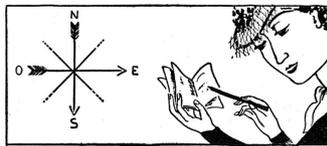
Dans un modeste bâtiment de la vieille ville, face au bel Hôtel des Halles merveilleusement restauré, un nouveau groupement d'artistes, les Compagnons de la Guilde des Arts, ont exposé en février les œuvres de seize femmes peintres et sculpteurs.

Ce joli et entraînant ensemble a été heureusement mis sous l'égide de la meilleure femme peintre neuchâteloise, la regrettable Madeleine Woog, de qui trois toiles douces et intimes rappellent la mémoire. De même esprit sont deux prenantes études de Mme Goering, tandis que deux épouses de peintres, Mme Jeanne Barraud et Mme Albert Locca (en peinture : Marguerite Pellet) exposent des natures mortes amples et sûres ; c'est ici le point le plus attrayant de l'exposition, par son effet de surprise et une aisance magistrale. Mais on ne saurait assez dire les mérites de Mme Sarah Jeannot, paysagiste, de Mme Alice Perronod aux papiers découpés proprement enchantés, de Mme Alice Peillon, sculpteur pleine d'humour et pastelliste fine et évocatrice. On reconnaît au premier coup d'œil les fleurs de Mme Hélène Clottu, alors qu'on n'attribue pas dès l'abord à Mlle Marcelle Schinz tous les petits paysages à l'huile qu'elle expose, tant certains ont d'allant et de nouveauté.

Parmi les nouvelles venues, Mlle Christine de Steiger surprend par ses aquelles rappelant de vieilles estampes suisses, et Mlle Yvonne Reinwald dessine et peint la figure avec caractère. Mlle Denyse Michel manque un peu de personnalité dans ses petits paysages.

Une belle cohorte de jeunes, deux sœurs encore, Mlles Isabel et Marthe-U. Huguenin, aux natures mortes déliées, Mlle Denise Lombard qui débute dans la petite sculpture conquiert le droit d'y persévérer tout en s'affirmant en peinture, Mlle Marie-Claire Bodinier, enfin, qui manifeste autant d'inspiration dans les petites gouaches de danseurs que dans une nature morte aux précieuses matières.

M. J. W.



Garnet de la Quinzaine

Samedi 4 mars:

LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, Pâtisserie Girod, 8, Terreaux, 15 h.: *Le Label. De l'importance des achats dans la vie économique*, causerie par Mlle Jane Jacot.

Dimanche 5 mars:

BUREAU des Travailleurs sociaux: 19 h. 25 à 19 h. 30: *Les cinq minutes de la solidarité*, causerie par Radio sur des œuvres sociales romandes: *Le service social psychiatrique*.

Lundi 6 mars:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle publique et gratuite: *Le bon et le mauvais cinéma*, discussions par groupes (« Round Table ») 1^{re} table: *Le cinéma éducatif et l'enfance*; 2^{me} table: *Le cinéma récréatif et l'enfance*; 3^{me} table: *L'influence des films sur la jeunesse*; 4^{me} table: *Le film pour adultes: moralité publique et censure*.

Mardi 7 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: *Impressions d'une Genevoise en Tchecoslovaquie*, causerie par Mlle Fasano-Auvergne, avec projections lumineuses et chants tchèques. (Séance donnée sous les auspices d'un Comité féminin en faveur des réfugiés tchèques).

Judi 9 mars:

SOTTENS: Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines, et Société Suisse-romande de radiodiffusion, 18 h. à 18 h. 15: *La paix et l'éducation nationale*, causerie par Radio par Mlle M. Nobs, secrétaire générale de l'Union Mondiale de la Femme pour la concorde internationale.

Vendredi 10 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 17 h.: Assemblée générale de la Section de Lecture. Rapports. *Baudelaire, le poète et l'homme*, causerie par Mlle Cecilie Combes.

Id. id. Union des Travailleurs sociaux, Taverne sans alcool de Plainpalais, 18 h. précises: Séance mensuelle.

Id. id. Association pour le Suffrage féminin, Taverne sans alcool de Plainpalais, 20 h. 30:

Soucis et responsabilités économiques des femmes. IV. Pourquoi la vie actuelle est-elle chère ? Comment pouvons-nous y remédier ? causerie suivie de discussion par Mlles M. Ginsberg, Cartes à l'entrée: 1 fr.

Dimanche 12 mars:

GENÈVE: Union des Travailleurs sociaux 19 h. 25 à 19 h. 30: *Les cinq minutes de la solidarité*, causerie par Radio, sur des œuvres sociales romandes: *Les consultations matrimoniales*.

Lundi 15 mars:

GENÈVE: Soroptimist-Club, 19 h. 30: Souper mensuel réservé aux membres du Club et à leurs invités.

Mercredi 15 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Club de rapprochement.

Vendredi 17 mars:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, Taverne sans alcool de Plainpalais, 20 h. 30: *Soucis et responsabilités économiques des femmes. V. Pouvons-nous nous passer les uns des autres ? comme nations ? et comme individus ?* causerie suivie de discussion par Mlle Marie Ginsberg, Cartes à l'entrée: 1 fr.

Id. NEUCHÂTEL: Union Féministe pour le Suffrage, Restaurant sans alcool, 20 h. 15: *Impressions de voyage dans le Proche-Orient*, causerie avec projections lumineuses par Mlle Marg. Robert.

Pour la publicité dans le MOUVEMENT, s'adresser à Mme Lépine, 2, avenue Sorot, Genève.

SIERRE

Son climat sec, sa remarquable luminosité. Centre d'excursions et de jolies promenades.

Grande Pension VILLA BAUR, à 12 minutes de la gare. Repos, détachement, convalescence. Séjours à prix fixe, tout compris:

7 jours Frs. 56.— 9 jours Frs. 69.—

14 jours Frs. 102.— 21 jours Frs. 145.—

Appartement meublé par mois.

Sur désir régime végétarien ou autre.

Téléphone 5 10 08 — Prospectus

Mme ZUFFEREY-BAUR.

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde (Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel: 6 sh. suisses 6,50 fr. suisses
12, Buckingham Palace, Londres, S. W. 1.

La Maison de la Laine et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-College - Genève (côté Poste) Tél. 45.951

Explications gratuites de Mme V. Renaud

Une belle chevelure
Un visage frais et rosé
grâce aux PRODUITS PASCHE les plus anciens et les plus appréciés.

Produits capillaires - Produits de beauté
Donnez donc la préférence aux produits capillaires et de beauté, ainsi qu'aux traitements de l'

INSTITUT PASCHE-VEVEY
TÉLÉPHONE 5 13 47

Les échantillons Cold cream, crème de jour, crème citron, contre 40 cts. en timbres-poste.

L'INSTITUT PASCHE forme en tout temps des élèves. Demandez nos nouvelles conditions. Nous cherchons voyageuses à la commission présentant bien, et ayant déjà visité clientèle particulière.

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

BEURRE FONDU

à fr. 3.40 le kg.

VENTE RÉCLAME DANS

TOUTES LES LAITERIES

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant vos commandes aux maisons qui l'utilisent pour leur publicité